



NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 10/04/2019

Le Compte Administratif (CA) 2018 rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives des dépenses (mandats) et des recettes (titres) de la Ville entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018. Il est en concordance avec le Compte de gestion établi par le Trésorier Municipal. Le compte administratif rend compte de la gestion de l'ordonnateur (Monsieur le Maire) et constate les résultats comptables.

Pour mémoire

Nombre d'habitants en 2017 = 6 180 (résidences secondaires = 142)

Nombre d'habitants en 2018 = 6 239 (résidences secondaires = 122)

I) Les résultats du Compte Administratif 2018

En section de fonctionnement :

	CA 2017	CA 2018
Dépenses	8 769 052,71 €	8 552 297,63 €
Recettes	9 571 770,67 €	9 545 907,33 €

En section d'investissement :

	CA 2017	CA 2018
Dépenses	1 930 635,51 €	1 638 554,98 €
RAR	258 521,16 €	177 240,69 €
Recettes	1 426 055,68 €	2 475 963,33 €

La section de fonctionnement fait apparaître un résultat de clôture de 1 947 030,71 € après reprise de l'excédent reporté (953 421,01 €).

La section d'investissement fait apparaître un résultat de clôture de 168 703,91 € après reprise de l'excédent reporté (- 668 704,44 €).

Après couverture du besoin de financement de la section d'investissement (8 536,78 €), l'excédent d'exploitation de 1 938 493,93 € fera l'objet d'une affectation lors du vote du Budget Primitif 2019.

La balance générale de l'exercice 2018 peut se résumer comme suit :

CA 2018	Crédits ouverts 2018	Réalisations 2018	Restes à réaliser 2018
Section de fonctionnement			
Recettes	9 973 455,06 €	9 545 907,33 €	
Dépenses	9 973 455,06 €	8 552 297,63 €	
Résultat de l'exercice 2018		993 609,70 €	
Excédent reporté de l'ex. 2017		953 421,01 €	
Résultat de clôture 2018		1 947 030,71 €	
Section d'investissement			
Recettes	3 265 986,93 €	2 475 963,33 €	
Dépenses	3 265 986,93 €	1 638 554,98 €	177 240,69 €
Résultat de l'exercice 2018		837 408,35 €	
Excédent reporté de l'ex. 2017		- 668 704,44 €	
Résultat de clôture 2018		168 703,91 €	

II) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

— Les recettes de fonctionnement

Chapitre 013 : Atténuations de charges

CA 2017	CA 2018
72 324,52 €	101 041,13 €

Ce chapitre comptabilise les remboursements en matière de gestion des personnels communaux (remboursement SOFAXIS et CPAM des indemnités journalières de maladie que la collectivité a payées à son personnel), remboursement de congés paternité par la Caisse des Dépôts et Consignations, remboursement de décharge d'activité de service pour les activités syndicales par le Centre de Gestion, remboursement de la cotisation part salariale de la retraite additionnelle de la fonction publique revenant à la charge des instituteurs (article 6419), remboursement de cotisations par différents organismes tels que la CNRACL, SOFAXIS, IRCANTEC, URSSAF DU GARD etc (article 6459). Ces recettes fluctuent aléatoirement d'une année sur l'autre surtout en fonction du nombre et de la durée des arrêts de travail.

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses

CA 2017	CA 2018
413 329,73	361 637,90 €

Ce chapitre enregistre les concessions cimetièrè (article 70311 à compter de l'exercice 2018), les vacations de police (article 70312), les droits d'occupation du domaine public communal (RODP article 70323), l'occupation temporaire d'un terrain par le Camping Le Dolium (article 70328) et l'ensemble des participations acquittées par les usagers pour les différentes activités et prestations municipales : piscine (articles 7067 et 70632), cantine, garderie scolaire (article 7067), école du sport et des loisirs, jeunesse (article 70632), médiathèque (article 7062), camp de César (article 7078). Sont enregistrés également à ce chapitre la mise à disposition du personnel et des fournitures pour la gestion du budget annexe de l'assainissement (article 70841 et 70872), le remboursement des frais engagés en lieu et place de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et d'autres redevables (article 70878) et l'indemnité de régie de la police municipale (article 7088). A noter en 2017 les concessions cimetièrè qui ont été comptabilisées à l'article 70312 au lieu de 70311 et en 2018 à l'article 7078 une vente de ferrailles du parc des Services Techniques pour un montant de 590,40 €.

Chapitre 73 : Impôts et taxes

CA 2017	CA 2018
7 503 050,68 €	7 805 837,68 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des recettes fiscales directes ou indirectes perçues par la Ville : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti (article 73111), rôle supplémentaire taxe d'habitation ou foncière (article 7318), attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien (article 73211), dotation de solidarité communautaire (article 73212), le FNGIR (article 73221), le FPIC (article 73223), le reversement de la TEOM par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien (article 7328) pour la part propriété, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des locataires des logements communaux (article 7331), les droits de place (article 7336), la taxe sur les pylônes électriques (article 7343), la taxe locale sur les publicités extérieures (article 7368), les droits d'enregistrement (article 7381), la taxe sur les terrains nouvellement constructibles (article 7388).

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

CA 2017	CA 2018
651 945,33 €	594 064,23 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des concours financiers globalisés de l'État : la Dotation Globale de Fonctionnement (article 7411), la Dotation de Solidarité Rurale (article 74121), le fonds de compensation pour la tva concernant l'entretien et la réparation des bâtiments publics et la voirie communale (article 744), les emplois d'avenir (article 74712), les contrats d'aide à l'emploi, les participations pour les frais d'élections et passeports biométriques (article 74718), les aides (participations et subventions) en provenance de collectivités territoriales (pour les élèves scolarisés à Laudun-l'Ardoise résidant à l'étranger article 74748) et d'organismes divers (la Caisse d'Allocations Familiales article 7478), la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (article 748313), la dotation unique de compensations spécifiques à la taxe professionnelle (article 748314), les exonérations sur les taxes foncières et habitation (articles 74834 et 74835), la dotation de recensement (article 7484).

A noter une Dotation Globale de Fonctionnement nulle en 2018 contre 13 511,00 € en 2017.

Chapitre 75 : Autres charges de gestion courante

CA 2017	CA 2018
301 427,30 €	239 012,32 €

Ce chapitre enregistre les produits relevant de la gestion du domaine de la commune soit les loyers des immeubles (article 752) et les charges locatives (article 7588), les loyers du logement d'urgence

(article 752), les locations de salles communales (article 752), les recettes des distributeurs de la piscine et de la médiathèque (article 7588), la taxe sur les usines hydroélectriques (article 75814), la production d'électricité relevant des panneaux photovoltaïques (article 7588). A noter en 2018 la redevance sur l'énergie hydraulique qui a été comptabilisée à l'article 75814 suite au changement de la nomenclature comptable M14 au 01/01/2018 (à l'article 7355 en 2017).

Chapitre 76 et 77 : Produits financiers et produits exceptionnels

CA 2017	CA 2018
367 238,98€	257 721,56 €

Ces recettes se traduisent principalement par la perception de produits exceptionnels (chapitre 77) : les versements de la CARPA (contentieux article 7718), les mandats annulés sur exercices antérieurs (article 773), les produits des cessions d'immobilisations (article 775), les produits exceptionnels divers (article 7788). Pour le chapitre 76 (article 7688) il s'agit des parts sociales détenues au Crédit Agricole.

Chapitre 78 : Reprises sur amortissements et provisions

CA 2017	CA 2018
30 000,00 €	0,00 €

Ce chapitre comptabilise les reprises sur amortissements et provisions. En 2017, il s'agit de la reprise de la provision pour risques et charges qui avait été mise en réserve en 2016 afin de financer la charge effective sur l'exercice 2017 (article 7815).

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

CA 2017	CA 2018
232 454,13 €	186 592,51 €

Ce chapitre regroupe les recettes d'ordre (pas de flux financier) : il s'agit des travaux en régie (article 722), des différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat des produits de cessions d'immobilisations (article 7761) et de l'amortissement des subventions (article 777). A noter en 2018 en sus à l'article 7811 une régularisation de l'amortissement du compte 2051 à la demande de la trésorerie de Bagnols-sur-Cèze.

– **Les dépenses de fonctionnement**

Chapitre 011 : Charges à caractère général

CA 2017	CA 2018
2 170 020,65 €	1 841 364,66 €

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses annuelles récurrentes et nécessaires au fonctionnement des services : fourniture des repas aux cantines scolaires (article 6042), eau (article 60611), électricité (article 60612), indemnisation d'assurance bris de glace (article 60618), gaz (article 60621), carburants (article 60622), alimentation (article 60623), produits de traitement (article 60624), fournitures d'entretien (article 60631), petit équipement (article 60632), fournitures de voirie (article 60633), vêtements de travail (article 60636), fournitures administratives (article 6064), livres médiathèque (article 6065), fournitures scolaires (article 6067), fournitures pour les pharmacies des bâtiments publics et fournitures pour les temps d'activité périscolaires (article 6068), les contrats de prestation de services (article 611), les crédits-bails (article 6125), les locations immobilières (article 6132), les locations mobilières (article 6135), l'entretien et les réparations sur les terrains (article 61521), les bâtiments publics (article 615221), les autres bâtiments (article 615228), les voies et réseaux (articles 615231 et 615232), l'entretien et les réparations sur le matériel roulant (article 61551) et les autres biens mobiliers (article 61558), la maintenance (article 6156), les assurances (articles 616...), les études et recherches (article 617), les documentations générales et techniques (article 6182), les frais de formation (article 6184), les autres frais divers (article 6188), les rémunérations d'intermédiaires et honoraires (articles 622...), les frais de publicité, publications et relations publiques (articles 623...), les frais de transports collectifs (article 6247), les frais de missions (article 6251), les frais d'affranchissement (article 6261), les frais de télécommunications (article 6262), les frais de services bancaires (article 627), les cotisations diverses (article 6281), les frais de nettoyage des locaux (article 6283), les autres services extérieurs (article 6288), les impôts et taxes (article 63...).

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés

CA 2017	CA 2018
4 498 071,16 €	4 373 545,17 €

Ce chapitre constitue l'ensemble des crédits dédiés à la masse salariale ainsi que les charges, cotisations, impôts et taxes qui s'y rapportent.

Chapitre 014 : Atténuations de produits

CA 2017	CA 2018
101 005,00 €	99 018,52 €

Sont comptabilisés à l'article 739115 le prélèvement au titre de l'art. 55 de la loi SRU (déficit de logements sociaux), à l'article 7391171 le dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties. A noter en 2018 à l'article 7489 un reversement de trop perçu à l'ASP concernant des contrats CUI.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

CA 2017	CA 2018
871 695,69 €	762 319,86 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées aux élus : indemnités (article 6531), frais de mission (article 6532), cotisations de retraite et de sécurité sociale – part patronale - (articles 6533 et 6534), frais de formation (article 6535). Il regroupe également les créances irrécouvrables (article 6541), les créances éteintes (article 6542), la cotisation au service départemental incendie et secours (article 6553), la cotisation aux organismes auxquels adhère la commune (article 65548), la contribution obligatoire de la commune à l'ENT (article 6558), les subventions de fonctionnement aux organismes publics tels que le SIVU du massif bagnolais pour l'entretien des plateformes DFCI (article 657358), et le Centre Communal d'Action Sociale (article 657362), les subventions de fonctionnement versées aux associations et autres organismes (article 6574), les autres remboursements divers (article 65888).

Chapitre 66 : Charges financières

CA 2017	CA 2018
254 634,38 €	207 682,56 €

Ce chapitre se ventile entre les intérêts des prêts réglés à échéance (article 66111) et les Intérêts Courus Non Échus (ICNE article 66112).

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

CA 2017	CA 2018
33 675,17 €	7 484,10 €

A l'article 6713 est comptabilisée pour l'exercice 2018 le don aux sinistrés de l'Aude, à l'article 6714 la bourse allouée aux jeunes diplômés, à l'article 6718 les autres charges exceptionnelles sur opéra-

tion de gestion, à l'article 673 on retrouve les titres annulés sur exercices antérieurs et à l'article 6748 la subvention exceptionnelle versée à l'association MUZIKAL. En 2017 sont comptabilisés en sus à l'article 6711 des intérêts moratoires et pénalités sur marché et à l'article 6712 des amendes fiscales et pénales.

Chapitre 68 : Dotations aux provisions (semi-budgétaires)

CA 2017	CA 2018
0,00 €	30 000,00 €

Sont enregistrées à ce chapitre les provisions constituées pour les risques et charges de fonctionnement courant (article 6815) en cas de litige.

Chapitre 022 : Dépenses imprévues

CA 2017	CA 2018
40 000,00 €	40 000,00 €

Ce chapitre ne comporte que des prévisions sans exécution.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

CA 2017	CA 2018
1 021 162,10 €	733 708,77 €

Ce chapitre ne comporte que des prévisions sans exécution. Il s'agit du montant transféré de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

CA 2017	CA 2018
839 950,66 €	1 230 882,76 €

Ce chapitre comporte essentiellement les dotations aux amortissements article 6811 (la somme est également comptabilisée dans la partie recettes de la section d'investissement) et les écritures relatives aux cessions (articles 675 et 6761). A noter en 2018 à l'article 673 des titres annulés sur exercices antérieurs : il s'agit principalement d'une régularisation à la demande de la Trésorerie de Bagnols-sur-Cèze concernant les écritures d'encaissement en provenance du Parc Régional d'Activités Economiques Antoine Lavoisier pour le rachat des équipements publics de la ZAC.

III) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

— Les recettes d'investissement

Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues

CA 2017	CA 2018
12 023,04 €	65 119,50 €

Pour l'exercice 2018, à l'article 1317 sont comptabilisés les soldes des Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pour l'espace de tir à l'arc, l'aménagement du boulo-drome et la création du parking Anne Franck. A l'article 1318 est enregistrée la prise en charge par la DREAL de l'étude des dévoiements de réseaux à l'Ardoise dans le cadre de la 2 X 2 voies. A l'article 1327 il s'agit des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien : acompte de 50 % pour la création d'une cantine à l'école Kergomard et versement du solde concernant le monument commémoratif.

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

CA 2017	CA 2018
0,00 €	15 000,00 €

Pour l'exercice 2018 il s'agit de la régularisation des frais d'étude non suivis de travaux au compte 2031, étude mandatée à CEREG pour la déviation de la 2 X 2 voies à l'Ardoise (travaux qui ne seront pas financés ultérieurement par la commune).

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

CA 2017	CA 2018
546 423,64 €	1 093 576,02 €

A l'intérieur de ce chapitre sont comptabilisés pour l'exercice 2018 : le FCTVA pour la partie investissement (article 10222), la taxe d'aménagement (article 10226) et l'excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068).

Chapitre 024 : Produits des cessions d'immobilisations

CA 2017	CA 2018
134 947,00 €	249 441,50 €

Ce chapitre ne comporte que des prévisions sans exécution.

Chapitre 45 : Comptabilité distincte rattachée (opérations pour compte de tiers)

CA 2017	CA 2018
0,00€	34 125,32 €

Pour l'exercice 2018 il s'agit d'une régularisation à la demande de la Trésorerie de Bagnols-sur-Cèze concernant les écritures d'encaissement en provenance du Parc Régional d'Activités Economiques Antoine Lavoisier pour le rachat des équipements publics de la ZAC.

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement

CA 2017	CA 2018
1 021 162,10 €	733 708,77 €

Ce chapitre ne comporte que des prévisions sans exécution.

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

CA 2017	CA 2018
839 950,66 €	1 230 882,76 €

Ce chapitre regroupe principalement les amortissements des immobilisations (articles 28...), les plus-values sur cession d'immobilisation (article 192) et les cessions d'immobilisations (article 2111/2112/21538/2182). A noter en 2018 à l'article 4582 une régularisation à la demande de la Trésorerie de Bagnols-sur-Cèze concernant les écritures d'encaissement en provenance du Parc Régional d'Activités Economiques Antoine Lavoisier pour le rachat des équipements publics de la ZAC.

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

CA 2017	CA 2018
18 810,71 €	37 259,73 €

Pour l'exercice 2018 à l'article 2313 il s'agit d'une régularisation à la demande de la Trésorerie de Bagnols-sur-Cèze pour la réintégration des écritures concernant le contentieux SOTEM/UNIDOC (à faire entrer dans notre inventaire). A l'article 238, il s'agit de la reprise de l'avance faite au SIVU du massif bagnolais pour l'intégration à notre inventaire des travaux d'entretien des plateformes DFCI 2016. A l'article 1328 ce sont les écritures comptables d'acquisitions à l'euro symbolique.

A noter que l'ensemble de ces écritures sont d'ordre et ne génèrent donc pas de flux financier.

— Les dépenses d'investissement

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

CA 2017	CA 2018
93 336,00 €	61 527,48 €

Ce chapitre regroupe principalement les frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre (article 202), les frais d'études (article 2031) et les frais de concessions et droits similaires (article 2051).

Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées

CA 2017	CA 2018
0,00 €	11 350,98 €

Pour l'exercice 2018 il s'agit à l'article 204114 d'une convention avec le conseil départemental du Gard pour la participation à l'aménagement d'un ouvrage d'assainissement hydraulique sur la route départementale 9.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

CA 2017	CA 2018
481 286,35 €	187 943,12 €

Ce chapitre retrace les acquisitions et/ou travaux qui viennent enrichir le patrimoine de la collectivité : achat de terrains nus (article 2111), terrains de voirie (article 2112), agencements et aménagements de terrains (article 2128), agencements et aménagements des constructions (articles 213...), installations, matériel et outillage techniques (article 215...), réseaux divers (articles 2153...), le matériel et outillage de voirie (article 21578), les autres installations, matériel et outillage technique (article 2158), les autres immobilisations corporelles (matériel de transport, matériel de bureau et informatique, mobilier etc...(articles 218...).

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

CA 2017	CA 2018
60 063,73 €	92 994,00 €

Ce chapitre rassemble les travaux en cours. Pour l'exercice 2018 il s'agit des travaux de consolidation et de rénovation de la vierge à l'enfant (article 2316 + 238).

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

CA 2017	CA 2018
0,00 €	1 146,77 €

En 2018 à l'article 10226 est comptabilisé un reversement de trop perçu de taxe d'aménagement.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés

CA 2017	CA 2018
1 043 184,59 €	1 059 740,39 €

Ce chapitre regroupe le remboursement du capital des emprunts (article 1641) et les dépôts et cautionnements reçus (article 165).

Chapitre 27 : Autres immobilisations financières

CA 2017	CA 2018
1500,00 €	0,00 €

Ce chapitre comptabilise essentiellement les dépôts et cautionnements versés (article 275). En 2017 il s'agit d'une consignation versée à un cabinet d'avocat.

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

CA 2017	CA 2018
232 454,13 €	186 592,51 €

Ce chapitre totalise l'amortissement des subventions (articles 139...), les plus ou moins-values sur cessions d'immobilisation (article 192) et les charges transférées (les travaux en régie articles 21...). Pour l'exercice 2018, les travaux en régie comptabilisés sont les suivants : mise aux normes d'accessibilité dans différents bâtiments communaux, aménagement d'établissements recevant du public, conception d'ouvrages métalliques, mise en conformité électrique dans les bâtiments communaux, implantation de panneaux de circulation routière et création d'une clôture rue Jean Vincent Fosse et sur la route nationale 580, création d'un local au centre Félix Devaux, mise aux normes de sécurité aux arènes, création de deux classes à l'école primaire Lapierre, aménagement d'espaces verts et de systèmes d'arrosage, mise en fermeture par cylindres électroniques des gymnases Léo Lagrange et Pierre de Coubertin.

A noter en sus en 2018 à l'article 28051 une régularisation à la demande de la Trésorerie de Bagnols-sur-Cèze concernant le suramortissement du compte 2051.

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

CA 2017	CA 2018
18 810,71 €	37 259,73 €

Il s'agit des écritures d'acquisitions à l'euro symbolique : les terrains achetés entrent dans le patrimoine de la collectivité à leur valeur réelle moins un euro (article 2111). En 2018 on retrouve à l'article 2315 la régularisation à la demande de la Trésorerie de Bagnols-sur-Cèze pour la réintégration des écritures concernant le contentieux SOTEM/UNIDOC et à l'article 2312, les écritures de reprise de l'avance faite au SIVU du massif bagnolais pour l'intégration à notre inventaire des travaux d'entretien des plateformes DFCI 2016.

— **Les restes à réaliser**

Les restes à réaliser sont arrêtés à la somme de 177 240,69 €. Ils s'articulent autour de missions, élaborations et assistances à la révision du PLU, de frais d'études, de différents travaux dans les bâtiments publics ou sur la voirie, d'agencements et d'aménagements de terrains, d'acquisitions de matériel, de différents travaux de restauration des collections et œuvres d'Art.